

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les communes genevoises pérennisent le financement du dispositif d'hébergement d'urgence

Carouge, 17 novembre 2022 – Réunies en assemblée générale extraordinaire hier soir, les communes genevoises ont validé à une très large majorité le financement du dispositif d'hébergement collectif d'urgence des personnes sans abri et sa mise en œuvre intercommunale, dès 2023.

Par cette décision, les communes se sont entendues sur les modalités du financement d'un dispositif de 500 places adapté au besoin pour l'accueil d'urgence, toute l'année, des personnes sans abri présentes à Genève.

Elles ont également préavisé favorablement des modifications au règlement d'application de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (RAPSA) et adopté une directive relative à la mise œuvre opérationnelle du dispositif intercommunal d'hébergement collectif d'urgence.

Les communes se félicitent d'avoir trouvé un accord dont la concrétisation reste suspendue au vote par le Grand Conseil du projet de loi 13193 modifiant la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI).

Contact presse

Gilbert Vonlanthen, Président de l'Association des communes genevoises
Tél. + 41 79 742 48 65

Christina Kitsos, Conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en contactant Manuelle Pasquali, tél. +41 79 446 40 13.